



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 013-261301113-20240313-20240313DELIB4-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

2024/006

Séance du 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la commune de Gréasque, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de **Madame Michèle OLLIVE**.

Date de convocation :
7 mars 2024

N°4 Objet : Affectation des résultats 2023

**Nombre
d'administrateurs :**
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Présents : Michel RUIZ, Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL, Michèle OLLIVE, Chantal MAGISTRIS, Hélène GAILLARD, Francine LONG, Serge REBOUL, Guy VERGA-GERARD, Dominique ROLLIN. ---/
Absents-Excusés : Nadine CARLUS, Véronique MEYNARD pouvoir à Hélène BERNAL, Agnès SAUNIER.-----/

Secrétaire de séance : Mme Hélène BERNAL

Après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat ;

Considérant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 122 721.55 €
- un excédent de la section d'investissement de 59 666.34 €

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages,
décide d'affecter le résultat comme suit :**

ARTICLE I : Inscription de l'excédent en recette de la section de fonctionnement à l'article RF 002 pour 122 721,55 €.

ARTICLE II : Inscription de l'excédent en recette de la section d'investissement à l'article RI 001 pour 59 666.34 €

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT,

Michel RUIZ

